

Ces nobles vaincus qui s'étaient soumis et s'étaient même constitués prisonniers de guerre par un sentiment de religieux respect pour le désir et la volonté du Représentant de Dieu sur la terre, avaient un droit des mieux acquis à revoir leur patrie, et à rentrer dans le sein de leur famille, en y rapportant l'auréole de gloire et d'honneur qui coignait leurs fronts de soldats du Christ du Seigneur ! Des négociations entamées sans délai et poursuivies avec ardeur par le digne prêtre qui remplissait auprès d'eux les fonctions d'aumônier, et enfin couronnées de succès, les avaient rendus à la liberté ! Restait à pourvoir au moyen de les ramener au pays : et le moyen c'était de l'argent pour défrayer les dépenses du voyage. Il fut assez facile de s'en procurer par un emprunt ! Et c'est cet emprunt qui vous a rendu vos enfants, N. T. C. F. ! qui vous a procuré l'immense joie de les revoir, de les embrasser, de les presser contre vos cœurs, de confondre sous l'effet d'un mutuel attendrissement vos larmes avec leurs larmes, et de jouir du plaisir de les entendre vous raconter ainsi qu'aux parents et aux amis qui s'étaient joints à vous pour les embrasser et les féliciter au retour, les intéressants épisodes, les émouvantes péripéties de leur longue absence et de leur sainte croisade !

Le but de la présente Lettre est de vous supplier, N. T. C. F. de vouloir bien vous imposer un nouveau sacrifice pour faire face à la part de cet emprunt dont nous a chargés le Comité des Zouaves Pontificaux Canadiens de Montréal, qui à sa manière d'envisager la question affirme par son Président, que la proportion de cet emprunt attribuée au diocèse de St. Hyacinthe est conforme à la justice, et réclame en conséquence la somme de \$1780.25. Nous ne sommes pas tout-à-fait prêt à admettre la base sur laquelle le Comité a établi ses calculs ; mais Nous osons néanmoins Nous flatter, N. T. C. F., que votre générosité qui Nous est si bien connue, ne reculera pas devant ce devoir de circonstance ; et que chacun se fera un honneur de contribuer selon ses moyens au remboursement de la somme qui Nous est demandée. Cependant comme Nous ne sollicitons ici qu'une offrande faite à Dieu lui même, à cause du motif qui la provoque, et qui doit par conséquent venir du mouvement d'une volonté parfaitement libre pour lui être agréable, Nous avons jugé que le moyen le plus efficace pour obtenir le résultat désiré, serait une collecte faite au jour et selon le mode indiqué au dispositif de la présente lettre, dans toutes les paroisses et missions du diocèse.

Quoiqu'il Nous en ait véritablement coûté, N. T. C. F., de Nous adresser à vous pour vous demander le nouveau sacrifice dont Nous venons de vous